**Gilles Pargneaux (S&D).** – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, grand absent de l’accord de Paris, le transport aérien est pourtant le mode de transport le plus polluant par passager et par kilomètre parcouru. En effet, un vol aller-retour Londres-New-York représente autant d’émissions de CO2 que le chauffage par l’énergie fossile d’une maison pendant une année.

Avec un taux de croissance du trafic de 5 % par an, les émissions polluantes du transport aérien pourraient être multipliées au minimum par trois d’ici à 2050. Il nous faut donc adopter un mécanisme mondial de régulation pour compenser l’augmentation de ces émissions de CO2 des compagnies aériennes. Hélas, le mécanisme CORSIA ne sera juridiquement contraignant qu’à partir de 2027.

Face à cette urgence climatique, nous devons ainsi, Monsieur le Commissaire, limiter la prolongation du «Stop the clock» à 2020, il y va – je crois – de la défense en matière de lutte contre les changements climatiques des Européennes et des Européens et, au-delà, de l’ensemble de celles et de ceux qui subissent ces changements climatiques.